

# AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (PPVE)

## Préalable à la délivrance du permis de construire PC 05625124Y0034

**Du 27 juin 2025 au 28 juillet 2025**

Par exécution de l'arrêté municipal n° 2025/062 du 5 juin 2025 il sera procédé **du vendredi 27 juin 2025 à 9h00 jusqu'au lundi 28 juillet 2025 à 17h00**, soit une durée de 32 jours consécutifs, à une procédure de participation du public par voie électronique préalable au permis de construire n° PC 056 251 24 Y0034.

Le projet porte sur la réalisation d'une surface commerciale sous l'enseigne Lidl (surface de vente de 1741, 29 m<sup>2</sup>) située dans la zone d'activités d'Atlantheix-Saint-Léonard, sur la commune de Theix Noyal, parcelles cadastrées AS 26, 27, 28.

Le maître d'ouvrage est la SNC LIDL, représentée par Monsieur Gourichon Romuald.

Le dossier soumis à la participation du public comprend :

- Une note explicative du projet contenant la mention des textes qui régissent la PPVE et la manière dont celle-ci s'insère dans la procédure administrative relative au projet,
- Le dossier de demande de permis de construire n° PC 056 251 24 Y0034
- L'étude d'impact et son résumé technique
- L'avis n° 2025-012100 de l'autorité environnementale émis sur l'étude d'impact,
- Le mémoire en réponse de la SNC LIDL à l'avis de l'autorité environnementale,
- Les avis des services rendus dans le cadre de son instruction

Pendant toute la durée de la participation, le dossier sera consultable

- Par voie électronique : sur le site suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6360> et rendu accessible à partir du site internet de la commune : <https://www.theix-noyalo.fr>
- Sur support papier à la mairie de Theix-Noyal. - Place du Général de Gaulle

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de la Commune de Theix- Noyal à l'adresse suivante [a.plantard@theix-noyalo.fr](mailto:a.plantard@theix-noyalo.fr) ou [mairie@theix-noyalo.fr](mailto:mairie@theix-noyalo.fr)

Le public pourra adresser ou formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de la procédure

- Sur un registre dématérialisé dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6360>
- Ou par mail : [ppve-6360@registre-dematerialise.fr](mailto:ppve-6360@registre-dematerialise.fr)

A l'issue de la participation du public, le Maire de Theix-Noyal, se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire n° PC 056 251 24 Y0034.

Au plus tard, à la date de publication de cette décision, et pour une durée minimale de trois mois, la ville de Theix-Noyal rendra public, sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.theix-noyalo.fr> , la synthèse des observations et propositions du public ainsi que les motifs de la décision du Maire.

Ces éléments seront également consultables en mairie.